



Diac contrat location longue durée

Par **letyv**, le **17/02/2015** à **11:56**

Bonjour à tous.

J espère que vous pourrez m aider.

J ai souscrit, il y a moins d un an un contrat location vente auprès de nissan finances affilié à diac.

J ai reçu un courrier me demandant la restitution du véhicule. J ai actuellement une échéance et demie de retard et je n ai pas vu dans le contrat à partir de combien de mensualité, ils peuvent faire cette procédure.

En consultant le compte personnel du site, le contrat n est pas résilié. Je les ai appelé pour les informer de la constitution d un dossier en surendettement mais ils ne veulent pas l entendre.

Que puis je faire pour conserver mon véhicule ?

Merci à tous.

Par **moisse**, le **17/02/2015** à **15:29**

Bonsoir,

Payer.

Le dossier de surendettement ne changera rien, vous n'êtes que locataire du véhicule et non propriétaire.

Par **letyv**, le **17/02/2015** à **16:29**

Merci. Je sais que je suis que locataire mais pourquoi cela se passe t il différemment entre la location d un logement et la location d un véhicule ? Les bailleurs tiennent compte des mise en surendettement, pourquoi est ce différent pour les véhicules ? Cdt

Par **moisse**, le **17/02/2015** à **17:44**

Les bailleurs tiennent compte mais vous expulsent.

Les loueurs récupèrent le véhicule.

Et attendent pour les créances restées en suspend.